

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 8 juin 2020

### Phase 2 du déconfinement : L'UMIH demande un assouplissement des protocoles sanitaires dans les cafés, hôtels, restaurants avant le 22 juin

Depuis le 2 juin, en France, les restaurants, cafés et bars situés en zone verte peuvent rouvrir alors que des restrictions s'appliquent encore en zone orange avec une ouverture strictement limitée aux seules terrasses.

Cette ouverture tant attendue par les professionnels et les Français a été rendue possible par un travail des organisations professionnelles, dès mi-avril, pour élaborer un protocole sanitaire afin d'assurer la sécurité sanitaire de nos salariés et clients.

Le 28 mai, le Premier ministre a indiqué une clause de revoyure pour nos établissements le 22 juin. Cependant, différentes déclarations du conseil scientifique préconisent un retour à l'équilibre entre les précautions sanitaires et la reprise de la vie économique de notre pays.

**C'est la raison pour laquelle l'UMIH interpelle le Gouvernement en faveur d'une évaluation de la propagation de l'épidémie avant le 22 juin pour permettre :**

- **Une réouverture rapide des établissements situés en zone orange** dont l'exploitation est à ce jour limitée aux seules terrasses. Trop de chefs d'entreprise indiquent ne pouvoir rouvrir leurs restaurants car la limite des terrasses n'est pas rentable pour leur activité. Cette demi-ouverture ne crée que des frustrations au sein des professionnels.
- **L'assouplissement général du protocole sanitaire sur l'ensemble du territoire.** Notamment sur les règles de distanciation des tables pour permettre aux établissements d'utiliser toute leur capacité à recevoir du public. Aujourd'hui, les restaurants peuvent perdre jusqu'à 60% de leur capacité d'accueil en raison des règles de distanciation. Très peu de clients sont informés de l'obligation du port d'un masque lors de déplacements au sein du restaurant, ce qui oblige les restaurateurs à fournir les masques et rajoute des coûts supplémentaires. Enfin, les restrictions sur les règles de service des prestations, buffet-brunch-cocktail sont très contraignantes
- **Une date de réouverture pour les établissements de nuit** qui sont les derniers à n'avoir aucune perspective de reprise. Depuis mai, l'UMIH alertait sur les risques de maintenir fermés ces établissements alors même que les soirées privées se multipliaient sans contrôle sans encadrement. Nos professionnels de la nuit représentés par la branche « UMIH Nuit » sont, en plus d'être garants de la convivialité, garants de la sécurité pour leur client lors des soirées nocturnes.

#### Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr)

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – [charlotte.lemoniet@umih.fr](mailto:charlotte.lemoniet@umih.fr)





U M I H

UNION DES MÉTIERS ET  
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie restauration. Avec ses syndicats associés, l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales.



Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes



## Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – [ophelie.rota@umih.fr](mailto:ophelie.rota@umih.fr)

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – [charlotte.lemoniet@umih.fr](mailto:charlotte.lemoniet@umih.fr)